

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DU DOCUMENT

Revue «*Hommes et Migrations*»

HOMMES & MIGRATIONS

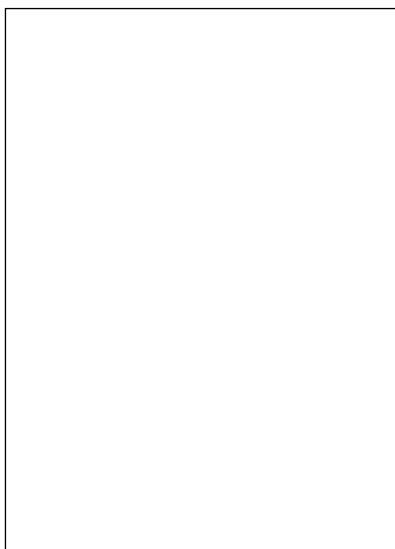
VIE ASSOCIATIVE,
ACTION CITOYENNE

N° 1229 - Janvier-février 2001

BAROMÈTRES DE LA DÉMOCRATIE



N° 1229 - Janvier-février 2001 - 1



Le centenaire de la loi de 1901 est l'occasion de constater que la vigueur du mouvement associatif et son engagement dans la vie de la Cité reflètent en grande partie l'état de santé de notre vie démocratique, la réalité au quotidien de l'action citoyenne. De même, l'attitude de l'État à l'égard des associations est à l'image de son degré de confiance dans la démocratie directe. Pourtant, en l'espèce, il se trouve que la République s'est longtemps méfiée de la parole du peuple non filtrée par ses représentants élus, de l'action non contrôlée du citoyen de base, souvent associée aux "débordements de la rue". Depuis la fameuse loi Le Chapelier du 14 juin 1791 instaurant le délit d'association et de coalition entre ouvriers – le syndicalisme et la grève –, jusqu'aux multiples restrictions concernant le droit d'association des étrangers, la

par
Philippe Dewitte

République a souvent assimilé union et conspiration, revendication et sédition. De même, plus tard, la subvention a fréquemment constitué un moyen d'éviter égarements intempestifs, remise en cause de la légitimité du pouvoir en place, contestation du bien-fondé de sa politique... ❖ Par ailleurs, en l'an II de la Révolution, c'est de l'étranger que sont venus les ennemis de la République naissante, ces dynasties naguère antagonistes et désormais alliées contre la "nation en armes". De cet épisode fondateur vient sans doute une certaine suspicion de l'État à l'égard des étrangers. Un décret de 1939 limite par exemple leur

Quand les étrangers jouissent du droit d'association au même titre que les nationaux, on peut avancer que la citoyenneté gagne du terrain. On ne peut cependant pas en dire autant en ce qui concerne le droit de vote, toujours refusé aux extra-communautaires.

droit d'association, et si la mesure semble plus ou moins justifiée par la guerre qui s'annonce, elle ne le sera plus du tout entre 1945 et le 9 octobre 1981, date de son abrogation. ❖ Mais la citoyenneté, c'est aussi et surtout le droit de vote. En ce domaine, la France a encore à vaincre ses préventions originales, puisque les ressortissants non communautaires ne peuvent faire entendre leur voix. Et si dans leur majorité, la classe politique et l'opinion s'accordent désormais à penser qu'il n'est pas normal de fabriquer des citoyennetés à plusieurs vitesses – entre les Français, les Européens de l'Union et les autres étrangers –, la République a du mal à franchir le pas... Il en va pourtant de la crédibilité de son engagement contre les discriminations.

S O M M A I R E

VIE ASSOCIATIVE, ACTION CITOYENNE

Baromètres de la démocratie

par **Philippe Dewitte**

La vigueur du mouvement associatif reflète l'état de santé de la vie démocratique, la réalité au quotidien de l'action citoyenne. Mais la citoyenneté, c'est aussi et surtout le droit de vote. En ce domaine, la République doit encore vaincre ses préventions originelles...

L'État et les associations, entre méfiance et allégeance

par **François Boitard**

L'État français a du mal à se départir de sa méfiance vis-à-vis des associations : l'un et les autres ont toujours entretenu des relations contradictoires, hésitant tour à tour entre la liberté et le contrôle - particulièrement lorsque des étrangers sont de la partie.

La longue marche du mouvement associatif pour transcender les frontières politiques de la citoyenneté

par **Mogniss H. Abdallah**

Privées de véritable représentation dans les partis existants, l'immigration a investi le champ culturel avant de s'intéresser aux espaces concrets de citoyenneté. Face aux limites de la démocratie locale, elle se jette dans la bataille pour une nouvelle "citoyenneté de résidence".

Droit de vote pour tous. Les contours d'un débat

par **Saïd Bouamama**

Pour le moins récurrent en France, le débat autour du vote des résidents non nationaux masque la question du statut et des droits politiques des immigrés. Une démocratie peut-elle s'accommoder d'une non-citoyenneté pour une partie importante des habitants de son territoire ?

Pour une citoyenneté attachée à la personne

par **Albano Cordeiro**

La nécessaire égalité des droits politiques entre les nationaux et les étrangers, là où ils vivent, ne pourra se faire que par des modifications du droit international. Celui-ci reste encore axé sur la souveraineté nationale et la pleine reconnaissance du pouvoir des États sur les citoyens.

Des amicales d'hier aux associations de quartier d'aujourd'hui. Un essai de typologie

par **Abdelhafid Hammouche**

Un voyage dans le monde des associations de l'immigration qui met en lumière les processus d'individuation à l'œuvre, entre la génération des primo-migrants et celle d'aujourd'hui, qui conçoit l'engagement associatif comme une expérience personnelle au service de la collectivité.

Militants associatifs issus de l'immigration : de la vocation au métier

par **Dominique Baillet**

Le mouvement associatif a permis la socialisation d'une partie de la jeunesse issue de l'immigration. Les militants ont pu participer à la vie politique locale, s'insérer dans le monde du travail, parfaire ou acquérir une formation professionnelle...

**HOMMES &
MIGRATIONS**

Gip Adri
4, rue René-Villermé
75011 Paris

Tél. : 01 40 09 69 19
Fax : 01 43 48 25 17
E-mail : hetm@adri.fr
Site internet : www.adri.fr

1

Fondateur :

Jacques Ghys †

Directeur de la publication :

Luc Gruson

Rédacteur en chef :

Philippe Dewitte

5

Secrétaire de rédaction :

Marie-Pierre Garrigues

hmsr@adri.easynetbox.net

Fabrication et site internet :

Laurent Girard

Renaud Sagot

Promotion et abonnements :

Christophe Daniel

Karima Dekiouk

info@adri.fr

10

Vente au numéro :

Pierre Laudren

Création maquette :

Antonio Bellavita

Mise en pages :

Sandy Chamaillard

Comité d'orientation

et de rédaction :

Mogniss H. Abdallah

Rochdy Alili

Augustin Barbara

Jacques Barou

Hanifa Cherifi

Albano Cordeiro

François Grémont

Abdelhafid Hammouche

Mustapha Harzoune

Le Huu Khoa

Khelifa Messamah

Juliette Minces

Gaye Petek-Salom

Marie Poinot

Catherine Quiminal

Edwige Rude-Antoine

Alain Seksig

André Videau

Catherine Wihtol de Wenden

21

34

41

54

Les titres, les intertitres et les chapeaux sont de la rédaction. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits qui nous sont envoyés ne sont pas retournés.

Le mouvement associatif, un instrument au service des politiques publiques d'intégration ?

par **Marie Poinsot**

Les structures associatives issues de l'immigration ne peuvent toujours pas se targuer d'être de véritables partenaires des pouvoirs publics. Simples relais sans pouvoir de décision, elles pâtissent encore d'un manque de reconnaissance.

64

H O R S - D O S S I E R

L'intégration à la française, entre rigueur et pragmatisme : le cas des politiques de l'habitat

par **Daniel Béhar**

En matière d'habitat, les politiques publiques d'intégration des populations étrangères ont changé radicalement au cours des trente dernières années. Les dispositifs mis en place sont allés du traitement spécifique à la banalisation revendiquée.

77

La présence italienne en Haute-Normandie : les naturalisations entre 1820 et 1940

par **Catherine Popczyk**

Dès le siècle dernier, l'Administration a consigné nombre de détails qui retracent l'évolution du statut et de la condition de l'étranger en France, comme autant d'instantanés de l'immigration en France, ici celle des Italiens dans ce que l'on appelait la Seine-Inférieure.

87

C H R O N I Q U E S

INITIATIVES

Diaspora villageoise et développement local en Afrique :
le cas de Thilogne association développement

Abdoulaye Kane

96

MUSIQUES

Bonga, la voix des exilés d'Angola

François Besignor

109

CINÉMA

Bread and Roses : Bronx-Barbès ; Kippour : Nationale 7 ; Les portes fermées ;
Shower ; La Squale ; Le tableau noir.

Jim Cohen et André Videau

113

AGAPES

Mon thé pour un cheval. **Marin Wagda**

124

MÉDIAS

Médias et immigration. Du côté de la presse associative

Mogniss H. Abdallah

129

LIVRES

**Mogniss H. Abdallah, Jim Cohen, Abdelhafid Hammouche,
Mustapha Harzoune**

136

En couverture, dessin de Farid Boudjelal pour la campagne France Plus dans les années quatre-vingt.

Diffusion pour les libraires: DIFPOP, 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris Tél. : 01 40 24 21 31

ABONNEMENTS : (six numéros)

France 1 an : 370 F (56,40 €)

Tarif réduit* : 320 F (48,70 €)

Etranger 1 an : 495 F (75,40 €)

Tarif réduit* : 445 F (67,80 €)

* voir bon de commande
en dernière page.



N° 1229 - Janvier-février 2001 - 3

HOMMES & MIGRATIONS
est publié avec le concours
du **Fonds d'action sociale**
pour les travailleurs
immigrés et leurs familles



de la **Délégation au**
développement et à l'action
territoriale



de la **Délégation**
interministérielle à la Ville



du **Comité catholique**
contre la faim et pour
le développement



et du

Mécénat
Carrefour

ISSN 0223-3290

Inscrit à la CPPAP

sous le n° 55.110

Impression : Autographe
10 bis, rue Bisson 75020 Paris

Ce numéro est publié avec
le soutien de la Mission pour
la célébration du centenaire de
la loi de 1901.



Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.

AGAPES



MON THÉ CONTRE UN CHEVAL

Au début de notre ère, le thé ne se consommait pas sur les rivages de la Tamise mais aux abords des fleuves Bleu et Jaune ou encore, grâce aux échanges commerciaux, dans les steppes de Mongolie. Le breuvage fut d'abord une décoction salée dont la préparation fut, sous les Tang, codifiée par un certain Lu Yu, avant d'être élevée au rang de cérémonial par les empereurs Song.

par Marin Wagda

Notre errance au cœur du labyrinthe de la gastronomie britannique (*H&M* n° 1223 à 1228) aurait dû nous conduire, à un moment ou à un autre, à parler avec un peu de précision du thé, la boisson fondamentale de ces insulaires si déroutants. En effet, parmi tous les produits et usages dérobés aux contrées lointaines par les marins, les lanciers et autres marchands de la Majesté gracieuse qui régnait naguère à la fois sous le crachin et la mousson, le thé est sans conteste le plus répandu. Que feraient nos voisins d'outre-Manche sans le thé, dont chacun a oublié en Occident qu'il n'est britannique que depuis quelques siècles, alors que la Chine le connaît et le célèbre depuis plus d'un millénaire ? Si la gloire gauloise peut moquer les usages anglais, la civilité d'Extrême-Orient ne se retrouve pas plus dans ceux que nos ennemis héréditaires ont institué autour du thé. De la sorte, Han Suyin,

interrogée sur ce breuvage, pouvait répondre : *“La tea party anglaise, l'heure du thé, me paraît une mauvaise adaptation du thé à la chinoise ; je ne prends pas le thé à la façon anglaise, avec lait, sucre, pâtisserie, sandwiches, etc.”*

De son côté, le Japonais Okakura Kakuzo écrivait dans son *Livre du thé*, en 1906 : *“Voilà le seul cérémonial asiatique qui emporte l'estime universelle. L'homme blanc a raillé notre religion et notre morale, mais il a accepté sans hésitation le breuvage doré. Le thé de l'après-midi est maintenant une fonction importante de la vie de société occidentale. Dans le bruit délicat des soucoupes et des tasses, dans le joli gazouillement de l'hospitalité féminine, dans le catéchisme, admis partout, de la crème et du sucre, nous avons autant de preuves que la religion du thé est maintenant au-dessus de toute contestation. La résignation philosophique de l'invité au destin*

qui l'attend sous la forme d'une décoction souvent douteuse, proclame bien haut que, là du moins, l'esprit de l'Orient règne sans conteste.”

Il ne faut donc jamais offrir de thé à un Japonais, à moins de vouloir ancrer définitivement dans son esprit l'idée que tout Occidental est un barbare. Il y a suffisamment en France de produits et préparations à offrir qui peuvent donner l'illusion que nous sommes civilisés, du champagne à la brandade de morue en passant par le paris-brest et les pieds paquet. Quant au thé, faisons silence et écoutons les maîtres anciens.

LE THÉ EST AGGLOMÉRÉ PUIS PULVÉRISÉ

Ils sont chinois, ces maîtres anciens, et la légende enseigne que le thé fut découvert par le dernier des trois augustes empereurs divins, Chen Nung, inventeur de l'agriculture et promo-

teur de l'usage hygiénique de l'eau bouillie. Un jour, Chen Nung dégustait le liquide lorsqu'une feuille de l'arbre qui l'ombrageait y tomba. L'arbre tutélaire était un théier, le thé était né. Nous étions, paraît-il, au début du troisième millénaire avant notre ère mais la tradition, au-delà de la légende fondatrice, ancre plus légitimement l'usage du thé aux premiers siècles du temps chrétien.

Pourtant, c'est plus récemment encore, sous la dynastie Tang (618-907), que cette denrée semble un produit important dans l'économie de l'empire chinois. Les trois siècles Tang sont ceux d'un essor économique et artistique incontestable. Un commerce florissant s'établit avec l'Asie centrale, le monde iranien, l'Inde et la péninsule indochinoise. Le thé, tout particulièrement, est une monnaie d'échange avec les populations nomades turco-mongoles du Nord. Il est de règle ainsi que les empires se livrent à un commerce inégal avec les populations vivant à leurs marges. On échangeait donc du thé contre des chevaux, indispensables à l'armée impériale. Les nomades étaient d'excellents éleveurs dans leurs steppes septentrionales et le thé leur était précieux pour rééquilibrer un régime exclusivement carné et lacté. Tout était pour le mieux

dans le meilleur des empires et la capitale fastueuse des Tang, Chang'an⁽¹⁾, la ville la plus peuplée du Moyen Âge, abritait des artistes encyclopédistes, à la fois poètes, musiciens, peintres, calligraphes et amateurs de thé. L'un d'eux, au Sud de la Chine, se fit l'apôtre exclusif du thé. Il s'appelait Lu Yu et il établit le code de cette boisson dans son fameux *Tch'a Tsing* (Classique du thé).

*Avec les nomades
turco-mongols du Nord,
la Chine échangeait
du thé contre des chevaux,
indispensables
à l'armée impériale.
Un "Bureau du thé
et du cheval" fut même
confié à un fonctionnaire
de très haut rang.*

L'amateur d'aujourd'hui retiendra de ce code l'attention que l'auteur porte au choix de l'eau, dont la meilleure est l'eau de montagne, suivie de l'eau de rivière et enfin de l'eau de source, l'eau de puits étant à éviter. Quant à la préparation du breuvage, elle s'effectue à partir du gâteau de thé, sorte de plaque de feuilles de thé pressées et agglomérées, forme la plus pratique pour le commerce par caravanes. Chauffé, le gâteau s'amollit puis est pulvérisé entre

deux feuilles de papier, que les Chinois connaissaient à cette époque. Il convient ensuite d'intervenir à trois stades de l'ébullition de l'eau.

PREMIERS CONCOURS DE DÉGUSTATION

Le premier stade est celui où "*de petites bulles pareilles à des yeux de poissons flottent à la surface de l'eau*". C'est à ce

moment que Lu Yu recommande de verser du sel, indispensable à ses yeux à un bon thé. Au deuxième stade, au moment où les bulles "*sont comme des perles de cristal qui roulent dans une fontaine*", c'est le thé qu'il faut mettre dans l'eau, jusqu'au troisième stade de l'ébullition, "*lorsque les vagues bondissent furieusement dans la théière*". Il faut alors aussitôt verser une louche d'eau froide

"*pour rendre à l'eau sa jeunesse*" et remplir immédiatement les tasses. Le thé de Lu Yu, le premier maître, divinisé dans la Chine impériale, était donc une décoction salée qui nous surprendrait sans doute aujourd'hui. Il s'agissait aussi, au-delà du goût, de faire en sorte que le liquide fût semblable au jade dans les tasses de porcelaine, que la Chine connaissait déjà avant tout le monde. Pour ce faire, Lu Yu



recommandait la poterie bleue du Sud, qu'il préférait à la poterie blanche du Nord.

Mais foin du raffinement des maîtres ! L'Empire des Fils du Ciel allait connaître des troubles et se désintégrer, pour laisser place à une nouvelle division de la Chine en 907. Dix royaumes se partagèrent le Sud et cinq dynasties le Nord pendant un peu plus d'un demi-siècle, pendant lequel on inventa tout de même le papier monnaie, la poudre à canon et l'imprimerie, et pendant lequel on continua à boire du thé. Finalement, un général unifia la plus grande partie du pays et créa la dynastie Song, qui dura plus de trois siècles.

À cette époque se répandit l'usage du thé en poudre broyé dans un mortier et battu dans l'eau bouillante avec une baguette de bambou fendue,

puis dégusté dans des bols de porcelaine épaisse de couleur bleu foncé ou brune. Quant au commerce des plaques de thé, il était toujours florissant. L'empereur recevait un tribut annuel en thé et l'usage de la boisson se répandit à la cour et dans le peuple, au point que des concours de dégustation s'instaurèrent. Seulement, les régions du Nord étant soumises à la dynastie Liao, le commerce du thé contre des chevaux n'était plus aussi aisé que sous les Tang et il fallut constituer des stocks et rationner la précieuse denrée, qui ne fut plus autorisée qu'à la cour et aux mandarins des six premiers rangs de la hiérarchie. Devenu privilège de gens de haute noblesse, l'art du thé sous les Song eut un maître éminent en la personne de l'empereur Kia-

tung (1101-1124), qui expérimenta de multiples variétés et en proposa un classement.

LA PRÉPARATION DU THÉ DEVIENT UNE CÉRÉMONIE

Hélas, le souverain esthète ne fut pas un bon défenseur de l'Empire et, peu après sa mort, les barbares du Nord chassèrent les Song de leur capitale de Kaifeng, près du fleuve Jaune (Huang He), à un peu plus de 500 kilomètres à l'est de l'antique métropole de Chang'an. La dynastie alla se réfugier au sud du fleuve Bleu (Yangzi Jiang), région où le thé était consommé depuis très longtemps. Dix ans après leur fuite, les Song du Sud établirent leur capitale à Hangzhou, ville fameuse pour ses plantations de théiers, en particulier celles qui fournissaient le légendaire *Long*

Jin Tcha (thé du puits du dragon). À cette époque l'influence du néo-confucianisme grandissait. Cette tendance, sous les Song du Sud, fut illustrée par Zhu Xi (1130-1200), qui proposa une synthèse entre la morale confucéenne et les métaphysiques du bouddhisme chinois chan et du taoïsme avec son très fort sentiment de la nature. La préparation du thé fut alors ritualisée et l'agrément d'esthète devint une cérémonie empreinte de profonde spiritualité.

Après 1279 et la fin de la dynastie des Song, qui furent gardiens de l'usage du thé et créateurs de son cérémonial, la tradition des maîtres de ce breuvage présente les quatre-vingt-dix ans de la dynastie mongole des Yuan comme une période de domination insupportable et un intermède qui n'apporta rien à la civilisation du thé. Cette période

prend fin après des révoltes, au milieu du XIV^e siècle, qui amenèrent au pouvoir le paysan Zhu Yuanzhang. Celui-ci se fit empereur à Nankin en 1368 et put, en trente ans de règne, réunifier la Chine et installer, pour presque trois siècles, la dynastie des Ming, qui établit bientôt sa capitale dans l'ancienne métropole mongole de Pékin. Pendant ces trois siècles, la production de thé fut fortement encouragée par des allègements de taxes. La raison en était, comme toujours, que cette denrée servait de monnaie d'échange pour se procurer des chevaux et il fut institué un "Bureau du thé et du cheval" sous responsabilité d'un fonctionnaire de très haut rang.

Quant à la préparation de la boisson, elle avait totalement changé. On était passé du gâteau de feuilles compressées aux feuilles en vrac et l'on ne

buvait plus la décoction salée de Lu Yu ni le thé en poudre des Song, mais une infusion mise à la mode au XV^e siècle, au début de la dynastie.

C'est ainsi qu'au tournant du XVI^e et du XVII^e siècles, le breuvage millénaire de Lu Yu commença à être adopté en Occident sous la forme que lui avaient donnée les Ming. Les Tibétains le connaissaient depuis les Tang et utilisent toujours le gâteau de thé et la décoction salée. Les Japonais enfin, qui ont introduit le thé à la fin du XII^e siècle, sous l'influence de Yeisaizenji, sont les seuls à avoir gardé l'usage Song du thé en poudre battu. On voit qu'en fait, les Chinois ont encore tout inventé en matière de thé, comme en bien d'autres domaines. ✱

1)- Aujourd'hui Xi'an, capitale de la province du Shaanxi (à ne pas confondre avec le Shanxi).

Retrouvez *Hommes & Migrations* sur la toile :

www.adri.fr/hm

- Tout sur l'édition et la rédaction de *H&M* et sur le Gip (Groupement d'intérêt public) Adri.
- L'historique de la revue, depuis la création des *Cahiers Nord-Africains* en 1950 et son changement de nom en 1965.
- Les sommaires des derniers numéros.
 - Les archives de la revue.
 - Les dessins de Gaüzère.